



COMMUNE DE
VENDEGIES-SUR-ECAILLON
(59213)

DECISION DU MAIRE N° DEC-2025-004
(prise en vertu d'une délégation du Conseil Municipal)
Thème : commande_publicue / Marchés publics

Le Maire de Vendegies sur Ecaillon ;

- VU la délibération du 28 juin 2022 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU la délibération DCM 2024/7/2 en date du 18/10/2024 arrêtant le programme et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux d'aménagement du jardin du presbytère ;
- VU la délibération n° 2025/2/6 du 27/03/2025 relative au budget primitif 2025 de la commune et la délibération n° 2025/5/4 relative à la décision modificative n°1 du budget 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 – De conclure un marché de travaux avec l'entreprise suivante pour le lot unique Terrassements / Revêtements des sols / Espaces verts

Entreprise attributaire - Ville	Montant H.T.
LECLERCQ TP - SOLESMES	52 664,29 €

Article 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 – La présente décision sera

- Transmise au Représentant de l'Etat
- Affichée sur le site internet de la commune
- Ampliation adressée au comptable de la collectivité

Date de publicité sur site internet : 17/11/2025

Date de transmission au contrôle de légalité : 17/11/2025

Fait à Vendegies, le 17 novembre 2025.
Le Maire, Jean FAURE